

FINANCEMENT

• MASTÈRE SPÉCIALISÉ® CERTIFIÉ RÉPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS (RNCP)



- » En contrat de professionnalisation signé avec l'employeur et financement par son OPCO
- » En autofinancement en fonds propres (individuel)
- » Par le Compte Personnel de Formation (CPF) :
 - CPF sans abondement :
 - Via la plateforme EDOF (en utilisant la totalité du montant du CPF avec auto abondement, le paiement des frais de formation est exigé en un seul versement)
 - CPF avec abondement possible par :
 - L'employeur, via EDEF, plateforme des employeurs et financeurs,
 - L'OPCO de l'employeur (si accord cadre et sous conditions) s'adresser à l'entreprise,
 - Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi (via l'Aide Individuelle à la Formation, sous conditions). Il faut s'adresser à un conseiller Pôle Emploi.
 - La région (sous condition), voir avec Pôle Emploi

» Via le Projet de Transition PRO/PTP (ex Congé Individuel de Formation)

Pour les salariés du privé ou agents du secteur public, dans le cadre d'évolution ou reconversion professionnelle (sous conditions de changement de code Rome/fiche métier)

Financé par la CPIR (Commission Paritaire Interprofessionnelle) selon la grille de leurs critères et sous réserve de validation par la CPI (Commission Paritaire d'Instruction)

- » Via l'Aide Individuelle à la Formation (AIF) par Pôle Emploi
- » Via l'Aide Individuelle de Retour à l'Emploi de la région IDF (AIRE2)
 - Aide exceptionnelle de la région (sous condition), être francilien, inscrit à Pole emploi et détenteur de l'attestation d'inscription à Pole emploi valide



Retrouvez des témoignages, les programmes détaillés de nos formations :

<https://www.ecoledesponts.fr/masteres-specialises>

• MASTÈRE SPÉCIALISÉ® NON CERTIFIÉ (RNCP)



- » En autofinancement, en fonds propres
- » En contrat de professionnalisation (si accord cadre et sous conditions), s'adresser à l'entreprise
- » Par l'OPCO via l'entreprise (si accord cadre et sous conditions), s'adresser à l'entreprise
- » Via l'Aide Individuelle de Retour à l'Emploi de la région IDF (AIRE2)
 - Aide exceptionnelle de la région (sous condition), être francilien, inscrit à Pole emploi et détenteur de l'attestation d'inscription à Pole emploi valide

Liens utiles

- <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

Dédié aux bénéficiaires du CPF

- <https://www.financeurs.moncompteformation.gouv.fr/demarrer-sur-edef>

Dédié aux employeurs et financeurs en cas d'abondement

- <https://www.transitionspro-idf.fr/accueil-particulier/projet-de-transition-professionnelle/>

Dédié aux actifs, ou démissionnaire pour évolution, reconversion professionnelle

(Projet de transition PRO)